

CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT

Règlement 298-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 967 500 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe neuf avec équipements

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet certifie sous mon serment d'office que :

- 1. Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 298-2023 est de 3 135.
- 2. Le nombre de demande inscrit requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 324.
- 3. Le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que :

Le règlement 298-2023 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ À L'ISLET, ce 14 septembre 2023.

Marie Joannisse

Directrice générale greffière-trésorière